



Est-ce possible pour un sans papier pacsé de se marier en france

Par rrbminintsoa, le 18/01/2008 à 15:10

Bonjour,

je suis une etudiante bénéficiant d'une carte de séjour étudiante. la validité de cette carte est dépassé il y a 1 an et demi car je n'ai pas pu soutenir ma thèse.

Il y a un an je sui pacsé avec un français. Actuellement, on compte se marier mais les pièces à fournir du formulaire de la mairie réclame une carte de séjour en cours de validité.

Est-ce que c'est vraiment impossible pour nous de se marier en France dans cette condition ?

Est-ce que je suis obligé de rentrer dans mon pays pour se marier avec lui (Madagascar)

Merci de votre réponse et de votre conseil.